

L'Anse-Saint-Jean, le 10 décembre 2012.

Je soussigné, Daniel Corbeil, confirme que l'avis de convocation pour l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 2012 a été signifié à chaque membre du conseil municipal tel que prévu à l'article 156 du Code municipal.

----- Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 10 décembre 2012 à 19h00, sous la présidence de M. Claude Boucher, maire.

Sont présents : Mme Gertrude Bouchard
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park

Ainsi que M. Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier.

Sont absents : Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Denis Girard

458-2012
OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2013
4. Fixation du taux de la taxe foncière pour l'année 2013
5. Fixation du taux de la taxe de consolidation de dette 2013
6. Fixation du taux d'intérêt pour l'année 2013
7. Fixation des taux de la taxe aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-265, 08-257 et 11-283
8. Fixation des taux de la taxe aux règlements 02-215, 05-235,95-165,
9. Période de questions sur les prévisions budgétaires
10. Levée de l'assemblée.

459-2012
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

460-2012
LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013
(Livre des Annexes cote no 176)

Il est proposé, appuyé par et résolu unanimement que les prévisions budgétaires 2013, prévoyant des dépenses au montant de 4 095 196\$ et des revenus au montant de 4 095 196\$, soient adoptées telles que présentées et déposées au **livre des annexes** sous **la cote no. 176**.

461-2012
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le taux de la taxe foncière pour l'année 2013 soit fixé à \$1.185 du 100\$ d'évaluation.

462-2012
FIXATION TAUX DE LA TAXE DE CONSOLIDATION DE LA DETTE
2013 POUR LE RÉGLEMENT 12-293

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que le taux de la taxe de consolidation de dette 2013, règlement 12-293, soit fixé à \$0.105 du 100 \$ d'évaluation.

463-2012
FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que, pour l'année 2013, le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

464-2012
FIXATION DES TAUX DE LA TAXE 2013 RELATIVES AUX RÉGLEMENTS 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 08-265 AINSI QUE LE 11-283

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les taxes relatives aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 08-265, 06-239 et 11-283 pour l'année 2013 s'appliquent comme suit :

Règlement 03-216 :

Prise d'eau municipale : 24 \$/unité

Règlement 04-226 :

Prise d'eau Mont-Édouard : 71 \$/unité

Règlement 05-234 :

Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) : 43 \$/unité

Règlement 08-257 et 08-265

Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

Développement : 0.0921 cents/100 \$ d'évaluation
Bassin : 0.0234 cents/100 \$ d'évaluation

Règlement 06-239 :

Les taux prévus au règlement pour les services d'aqueduc et d'égout, entre autre :

Aqueduc 240\$ /unité
Égout 65\$ / unité

Règlement 11-283 :

Service de cueillette et de disposition des matières résiduelles et recyclables :

Logement : 200 \$
Logement accessible véhicule hors route : 100 \$
Gîte : 100 \$
4 à 6 logements : 850 \$
Conteneur 1 verge : 300 \$
3 contenants de 1 verge : 850 \$
Conteneur 4 verges : 3 045 \$
Conteneur 6 verges : 3 540 \$
Conteneur 8 verges : 3 940 \$
Cueillette sélective matières recyclables : 35 \$/unité

FIXATION DES TAUX DE LA TAXE 2013 RELATIVES AUX
RÈGLEMENTS 02-215, 05-235 ET 95-165

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que les taxes relatives aux règlements 02-215, 05-235 et 95-165 pour l'année 2013 s'appliquent comme suit :

Règlements 02-215 et 05-235 :

Déneigement chemin des Pins :	223 \$/unité
Déneigement chemin des Mélèzes :	128 \$/unité
Déneigement chemin du Relais :	123 \$/unité
Déneigement chemin des Cimes :	159 \$/unité
Déneigement chemin des Cévennes :	159 \$/unité
Déneigement chemin de L'Anse :	158 \$/unité

Règlement 95-165 :

Déneigement chemin des Érables :	90 \$/unité
----------------------------------	-------------

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Quelques questions concernant le déficit municipal.

466-2012

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h30.

Fait et passé à L'Anse-Saint-Jean en ce dixième jour de décembre 2012.

Daniel Corbeil, secrétaire-trésorier / dg.

Claude Boucher, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*